

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016**

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

a) Commune

M. le Maire donne la parole à M. Régis FEGAR qui présente le budget communal article par article. Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice 2015 s'élève à la somme de 306 463.81 € et celui des recettes à celle de 434 544.44 € soit un excédent de 128 380.63 €.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à la somme de 124 253.41 € et les recettes à celle de 185 319.17 € soit un excédent de 61 065.76 €.

b) Lotissement de Gouerven

M. Régis FEGAR présente le compte administratif du lotissement de Gouerven, article par article. La section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de 22 404.95 € et la section d'investissement un déficit de 27 365.48 € dû aux travaux réalisés en dépenses, au remboursement de l'avance faite par la communauté de communes et à l'absence de ventes de terrains sur l'exercice 2015.

c) Lotissement de Kerilis

M. Régis FEGAR présente le compte administratif du lotissement de Kerilis, article par article. L'exercice 2015 se solde par un excédent de fonctionnement de 23 946.82 € et un déficit d'investissement de 17 215.94 €.

Après la vente de l'ensemble des lots des deux lotissements, le remboursement de la dette et l'achèvement complet des travaux, les résultats constatés (déficit pour le lotissement de Gouerven et excédent pour le lotissement de Kerilis) feront l'objet d'un versement au budget communal pour le lotissement excédentaire et d'une subvention de la commune au lotissement déficitaire.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Mr le Maire cède la présidence à M. Jean-Jacques LE BRAS et quitte l'assemblée. Soumis au vote, les comptes administratifs 2015 de la commune et des lotissements sont approuvés à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le

ID : 029-212900641-20160412-09_2016-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016**

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

M. Yves ILIOU fait savoir au Conseil que les comptes de gestion tenus par le comptable du Trésor sont identiques aux comptes administratifs du Maire tant pour la Commune que pour les lotissements de Gouerven et Kerillis.

Soumis au vote, tous les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

04/04/2016

Date de publication et

d'affichage :

14/04/2016

Délibération n° 09/2016

OBJET :

COMPTES

DE GESTION

2015

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le

ID : 029-212900641-20160412-10_2016-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016**

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRETÀIRE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

-oOo-

M. Yves ILIOU rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 est de 128 380.63 € et celui de la section d'investissement de 61 065.76 €.

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'affecter 100 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement et de conserver la somme de 28 380.63 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement.

Date de convocation :
04/04/2016

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et
d'affichage :
14/04/2016



Délibération n° 10/2016

OBJET :
AFFECTATION
DU
RESULTAT

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

Tel : 02.98.83.40.69
Fax : 02.98.83.56.29
mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

M. Régis FEGAR informe le Conseil que compte-tenu de la revalorisation des bases des taxes locales, le produit assuré est de 159 424 €. La commission des finances propose une augmentation uniforme de 1%, ce qui porterait à 161 018 € le produit des taxes nécessaire à l'équilibre du budget, soit :

Taxe d'habitation 14.36%
Taxe sur le foncier bâti : 17.91 %
Taxe sur le foncier non bâti : 41.09 %.


Date de convocation :
04/04/2016

Soumis au vote, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'appliquer une hausse uniforme des taux de 1%.

Date de publication et
d'affichage :
14/04/2016

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Délibération n° 10/2016



OBJET :
TAUX
DES TAXES
LOCALES
2016

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le

ID : 029-212900641-20160412-12_2016-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016**

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

04/04/2016

Date de publication et

d'affichage :

14/04/2016

Délibération n° 12/2016

a) Commune

M. le Maire donne la parole à M. Régis FEGAR qui donne lecture article par article du projet de budget primitif 2015. La section de fonctionnement et équilibrée à la somme de 429 254 €. En section d'investissement, les dépenses et recettes sont équilibrées à la somme de 531 700 €.

Soumis au vote le projet de budget 2016 est adopté à l'unanimité.

b) Lotissement de Gouerven

M. Régis FEGAR donne lecture article par article du projet de budget primitif 2016 du lotissement de Gouerven. Il est équilibré à la somme de 60 007 € en section de fonctionnement et à celle de 37 602 € en section d'investissement.

c) Lotissement de Kerilis

M. Régis FEGAR donne lecture article par article du projet de budget primitif 2016 du lotissement de Kerilis. Il est équilibré à la somme de 55 117 € en section de fonctionnement et à celle de 27 452 € en section d'investissement.

Soumis au vote, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité les budgets primitifs 2016 de la commune et des lotissements de Gouerven et Kerilis tels qu'ils ont été présentés.

OBJET :

BUDGETS PRIMITIFS

2016

COMMUNE

LOTISSEMENTS

DE GOUVERVEN ET KERILIS

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le

ID : 029-212900641-20160412-13_2016-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016**

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour donner pouvoir au Maire afin qu'il fixe chaque année le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour fixer le montant annuel de la redevance qui est calculée à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement. Il est également fixé au taux maximum selon la règle de valorisation définie par décret et indication du ministère de l'écologie.

Date de convocation :

04/04/2016

Date de publication et

d'affichage :

14/04/2016

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN



Délibération n° 13/2016

OBJET :

REDEVANCE D'OCCUPATION

DU DOMAINE PUBLIC

ELECTRICITE

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016**

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

04/04/2016

Date de publication et

d'affichage :

14/04/2016

Délibération n° 14/2016

OBJET :

**MOTION DE SOUTIEN A
L'ACTION DE L'AMR29
CONTRE LA SUPPRESSION
DE L'AIDE A LA VOIRIE
COMMUNALE**

M. LE MAIRE donne lecture de la note de l'AMR29 contre la suppression totale et brutale de l'aide à la voirie communale.

En effet, Les 28 et 29 janvier, le Conseil départemental a imposé, sans examen préalable en commission, la suppression totale des aides à l'entretien de la voirie pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette disposition inéquitable et brutale qui défavorise les territoires ruraux et maritimes et fait disparaître toute solidarité entre les territoires. Les petites communes ne peuvent pas compenser cette perte de recette. Face à cette situation certains finistériens verraient leurs impôts locaux augmenter de plus de 6% dès cette année, ce qui s'ajoutera aux augmentations de base, pour combler un tel manque de revenus. Cette décision pèsera donc également très lourd sur les ménages du département. Les petites communes rurales et maritimes possèdent un linéaire de route par habitant beaucoup plus important que les zones urbaines, et ont donc une plus grande difficulté structurelle à financer l'entretien. Néanmoins, les routes communales servent au développement de l'économie du Finistère (développement agricole, agro-alimentaire, de la pêche, du tourisme) et elles permettent le maintien du lien social entre les familles, entre les générations. Le Département doit donc participer à l'entretien des routes communales. C'est pour toutes ces raisons que la commune de GOULVEN soutient les propositions de l'AMR29.


L'AMR29 comprend la nécessité de faire des économies et propose donc trois solutions :

- Limiter la suppression totale aux communes de plus de 3500 habitants,
- Tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes de moins de 3500 habitants,
- limiter la baisse à un taux acceptable et la planifier dans le temps selon la méthode que l'Etat impose au département, c'est-à-dire plafonner cette baisse à 6% par an pendant 3 ans pour les communes de moins de 3500 habitants.

L'AMR29 met en place une pétition pour demander au département de ré-étudier sa position pour les communes rurales et maritimes de moins 3500 habitants.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté la motion.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

04/04/2016

Date de publication et

d'affichage :

14/04/2016

Délibération n° 15/2016

M. FEGAR explique que l'ALSH Brignogan-Plounéour et l'AFR Guissény nous ont chacune sollicité afin de signer avec elles une convention de partenariat, tout comme nous l'avons fait avec l'ALSH de Plouider. La signature de celles-ci permettra une participation par enfant (14 € par jour et par enfant), identique quelque soit la structure fréquentée.

Après en avoir délibéré, considérant l'utilité de proposer aux familles un tarif commun aux différentes structures de loisirs accueillant des enfants et tenant compte du remboursement partiel de la collectivité par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, les membres du Conseil donnent à l'unanimité pouvoir au Maire pour signer ces 2 conventions.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT FAMILLES
RURALES
BRIGNOGAN-PLOUNEOUR
ET GUISSÉNY

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le

ID : 029-212900641-20160412-16_2016-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2016

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Vincent DENISE

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Christophe BODENNEC

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

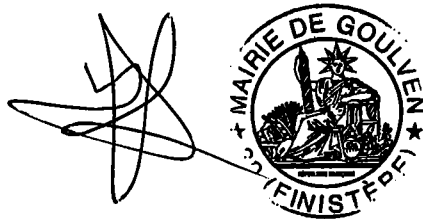
M. LE MAIRE explique que par délibération du 10 février dernier, le Conseil Communautaire a délibéré pour une adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Bas Léon. Le but étant d'anticiper les transferts de compétences obligatoires, notamment pour la gestion de l'eau, d'éviter les doublons et de rechercher une complémentarité. En application de l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux doivent également donner leur accord à la majorité qualifiée à cette adhésion.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord à cette adhésion.

Date de convocation :
04/04/2016

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et
d'affichage :
14/04/2016



Délibération n° 16/2016

OBJET :
ADHESION DE
COMMUNAUTE DE
COMMUNES AU SYNDICAT
MIXTE DU BAS LEON

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.